

# L3 Droit économie, gestion mention gestion parcours commerce, vente et marketing - ARGENTEUIL

## Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou  
contrat de professionnalisation

## Durée de la formation

12 mois  
525 heures

## Formation délivrée par

**le cnam**  
Ile-de-France

## ► Objectifs

Les titulaires de la licence auront acquis l'aptitude globale :

- à appréhender l'environnement économique de l'entreprise
- à mettre en œuvre les techniques et méthodes générales utilisées dans les fonctions commerciales (droit, communication, anglais, management, comptabilité et gestion)
- à maîtriser et mettre en œuvre les techniques fondamentales utilisées dans les fonctions commerce /vente /distribution /marketing.

Les titulaires de la licence posséderont les connaissances et compétences attendues pour prendre part à des activités de développement de projets et d'activités intégrant principalement des dimensions commerciales, marketing, en utilisant les méthodes et outils appropriés et à un niveau de responsabilité et d'autonomie significatif. Ces fonctions seront exercées à des niveaux de responsabilité relevant de l'encadrement intermédiaire ou encore de proximité.

## ► Accès au diplôme

Etre titulaire :

- d'un BTS, d'un DUT dans le domaine du marketing ou de la vente BTS Management des Unités Commerciales, BTS Management Commercial Opérationnel, BTS Négociation et digitalisation de la relation client, BTS Négociation de la Relation Client., BTS Gestion de la PME, BTS Banque Conseillé de clientèle, BTS Commerce International, BTS Technico-commercial, BTS Communication, DUT Gestion des Entreprises et Administration, DUT Techniques de Commercialisation, DUT Gestion administrative et commerciale,
- d'une formation Classe préparatoire aux Ecoles de Commerce ou d'un titre RNCP de niveau III en marketing ou en vente.
- d'une L1 et L2 validée soit 120 ECTS avec un minimum de 16 ECTS dans les matières marketing et/ou vente.

**Admission** : sur dossier et entretien

**Dépôt de candidature** : à partir de janvier

## ► Rythme d'alternance

2 jours en formation (lundi et mardi) / 3 jours en entreprise (mercredi, jeudi et vendredi)

**Rentrée** : fin août / début septembre

## ► Contacts

---

**Responsable pédagogique** : Sonny SERVAIS – sonny.servais@cnam-iledefrance.fr -Tél. : 06 58 20 76 02

**Contact administratif** : Violeta NIKOLIC – plainesaintdenis.alternance@cnam-iledefrance.fr - Tél : 01 42 43 34 23

**Contact CFA EVE** : PONCEAU Astrid - a.ponceau@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 03 /

## ► Lieu(x) de formation

---

**Lycée G. BRAQUE- ARGENTEUIL**

21, rue Victor Puiseux  
9500 ARGENTEUIL

le cnam  
Ile-de-France

## Programme de la formation

- Veille stratégique et concurrentielle ESC103 4 ECTS
- Négociation et Management des forces de vente : approfondissements ACD109 4 ECTS
- Règles générales du droit des contrats DRA103 4 ECTS
- Management des organisations MSE101 6 ECTS
- Marketing Digital et Plan d'acquisition on-line ESC123 6 ECTS
- Comptabilité et contrôle de gestion- Découverte CCG100 4 ECTS
- Anglais professionnel ANG320 6 ECTS
- Initiation à la gestion de la relation client (CRM) CSV002 6 ECTS
- Stratégie de communication multicanal ESC132 6 ECTS
- Pratiques écrites et orales de la communication professionnelle CCE105 4 ECTS

# Public concerné (CA ou CP)

---

## Pour le contrat d'apprentissage

---

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

---

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## Pour le contrat de professionnalisation

---

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

---

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

**Attention** : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

# Marché à suivre

---

1. Candidater via le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
  2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
  3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-